



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-085 / 4-1-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS
SUPPRESSIONS DE POSTES : Modification de l'état du personnel - Créations,
suppressions et transformations de postes

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal d'approuver, après avis du Comité technique, les modifications de l'état du personnel.

La présente délibération a pour objet d'ajuster certains postes à des modifications en cours de l'organigramme notamment dans le cadre des recrutements.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 8 juin 2021,
Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du 21 juin 2021;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

De procéder aux opérations suivantes :

| Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité | | | |
|--|---|---|--|
| 1 | | Création de poste | 1 rédacteur temps complet Communication |
| 2 | | Création de poste | 1 brigadier municipal temps complet Police Municipale |
| 3 | 1 technicien principal 1ère classe temps complet DST - Patrimoine bâti | Changement de grade suite à un recrutement | 1 technicien principal 2ème classe temps complet DST - Patrimoine bâti |
| 4 | 1 adjoint administratif principal de 1e classe Temps complet Agence Postale | Mobilité interne suite à fermeture agence postale | 1 adjoint administratif principal de 1e classe Temps complet DST |

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration générale et aux économies

Yves ALLARDIN

